

Compte rendu : CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2018

L'an deux mille dix-huit, le deux juillet, les membres du Conseil Municipal de Damprichard se sont réunis sur convocation du 25 juin par le Maire, Monsieur Anthony MÉRIQUE.

Présents : Michel BOBILLIER, Claudine CAGNON, Martial CORDIER, Jacqueline DELAVELLE, Christelle DUQUET, Jean-Paul FEUVRIER, André GARRESSUS, Virginie GARRET, Alfonso HEREDIA, Jean-Pierre JACOULOT, Brigitte MAIRE, Justin MARGUERON, Anthony MÉRISSE, Nadège MOUGIN.

Procurations : Mesdames Chantal DUBOC et Frédérique FLEURY absentes excusées donnent procuration respectivement à Madame Brigitte MAIRE et à Monsieur Anthony MÉRISSE. Monsieur Damien SCHELL absent excusé donne procuration à Madame Claudine CAGNON.

Absente : Madame Alexandra CABOCEL absente, excusée.

Secrétaire de séance : Monsieur André GARRESSUS.

Le PV de la séance du 4 juin 2018 est adopté sans observation.

I Finances :

Décision N3/2018 :

Monsieur Le Maire décide de réaliser les travaux d'entretien en enduits monocouche des voies communales avec Franche Comté Goudronnage des Fins pour un montant de 4 590.00 euros HT. Les malfaçons constatées sur les enduits réalisés l'année dernière seront reprises par l'entreprise VERMOT qui avait réalisé les travaux.

Décision N4/2018 :

Monsieur Le Maire décide de réaliser l'encaissement correspondant au paiement des concessions du 1^{er} semestre 2018.

M. HAUFF Jean-Marie	91.00 €
Mme TATU Blandine	182.00 €
Mme REBELO Viviane	91.00 €
Mme STORTZ Nicole	364.00 €
Mme CAILHOL Blandine	91.00 €
Mme FRANTZ Yvonne née CLÉMENCE	91.00 €
Mme FRANTZ Yvonne née CLÉMENCE	182.00 €
Mme FRANTZ Yvonne née CLÉMENCE	136.50 €
Mme CLAUSSE Françoise née LAVILLE	45.50 €
Mme TARBY Mathilde	182.00 €
M. CAILHOL Robert	372.00 €
M. MONNET Pierre	186.00 €
M. BOBILLIER Michel	94.00 €
Mme PELLET-SORET Emilie	279.00 €
Mme GUILLAUME Claudine née MICHEL	186.00 €
M. Mme TIROLE Albert	186.00 €
M. SANDOZ Samuel	186.00 €

Tarifs de location de la salle polyvalente et du foyer: délibération N°16.07

Sur avis de la commission finances et de la commission salle polyvalente réunies le 14/06/2018, Monsieur le Maire propose les tarifs de location suivants :

Tarifs **Salle Polyvalente**

	Habitants de Damprichard	Extérieurs
Week-end Vendredi au Dimanche	350	450
1 journée Lundi au Jeudi	150	250
Goûter Enterrement	100	150

Le démontage / remontage (4 éléments) du podium est réalisé par l'organisateur.

Tarifs Foyer

	Habitants de Damprichard	Extérieurs
Week-end Vendredi au Dimanche	200	300
1 journée Lundi au Jeudi	100	175
Goûter Enterrement	100	150

Associations de Damprichard : 50 € la 1^{ère} utilisation puis 200 € le week-end et 150 € 1 journée en semaine

L'assemblée accepte à l'unanimité les tarifs de locations pour la salle polyvalente et le foyer et autorise Monsieur Le Maire à signer le règlement intérieur des deux salles ainsi que les contrats de location correspondants.

Une caution de 1000 euros pour la salle polyvalente et de 700 euros pour le foyer seront nécessaires.

Concours du Receveur municipal : Attribution d'indemnité : Délibération N°17.07

Le Conseil Municipal

Vu l'article 97 de la loi N° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret N° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Décide de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière, et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983

- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an.
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Monsieur Claude MATTERA, Receveur municipal.
- De lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires correspondante.

Le Conseil vote à l'unanimité pour.

II Bâtiments :

Restructuration de la salle polyvalente et du Foyer

La pose du carrelage est terminée dans la grande salle. Les faïences dans les cuisines de la salle et du le foyer sont en cours. L'entreprise TARBY a commencé de poser le revêtement mural. Le podium sera livré fin juillet. Les chaises et les tables seront livrées le 21 août 2018.

III Urbanisme

DPU

La commune n'entend pas faire valoir son droit de préemption urbain pour les immeubles suivants :

* parcelle cadastrée AE N° 119 située rue des Ecoles pour une contenance de 7 ares 09 ca à Madame Mélanie PONCOT et Monsieur Grégory ENEE.

* parcelle cadastrée AC N° 58 située rue Général De Gaulle pour une contenance de 7 ares 47 ca à LA SCI LADITIPH.

* parcelle cadastrée AE N° 128 située rue des Rosiers pour une contenance de 4 ares 87 ca à Madame Mélanie DUPONT et Monsieur Mickaël JOBIN.

* parcelle cadastrée AL N° 86 située 15 Allée Marcel Pagnol pour une contenance de 3 ares 69 ca à Madame Meggane ISSARD.

IV Forêt

Monsieur Justin MARGUERON informe que le lot de la parcelle 4 a été vendu, en bloc et sur pieds, à la scierie MONNET-SEVE de Maîche pour la somme de 12 203.00 € HT.

V Intercommunalité

Monsieur Le Maire donne lecture du compte-rendu du conseil communautaire en date du 31 mai 2018 et précise que le défilé du 13 juillet 2018 aura lieu à Saint-Hippolyte.

VI Affaires diverses :

Compte-rendu de l'école maternelle et de l'école primaire

Monsieur Le Maire donne lecture du compte-rendu de l'école maternelle du 04/06/2018 et de celui de l'école primaire du 07/06/2018.

Damprichard Info

Anthony MERIQUE remercie la commission Communication pour le bon travail réalisé pour le Damprichard Info sur le thème des Pompiers. Les exemplaires seront distribués vers le 13 juillet 2018.

Inauguration de la Salle polyvalente et du Foyer

L'inauguration de la salle polyvalente et du Foyer aura lieu le vendredi 7 septembre 2018 à 18 heures.

Le samedi 8 septembre 2018 de 9 heures 00 à 11 heures 30 ce seront des portes ouvertes pour les habitants du village. L'après-midi, la salle polyvalente sera occupée par le Ski-Club pour la préparation du TRAIL du dimanche 9 septembre 2018.

Sujets abordés

Un Membre du Conseil demande s'il y aura soumissions pour le travail réalisé avec une épareuse cette année. Monsieur le Maire répond positivement.

Un Membre du Conseil demande une signalisation à 30 sur la rue de la Mairie. Monsieur Le Maire répond que ce n'est pas nécessaire, étant donné le cédez le passage. Il informe que les peintures de routes concernent tous les « Passages Piétons », « Stop » et « Cédez le Passage ».

Un Membre du Conseil soulève le problème du ramassage des ordures ménagères rue Gray et rue du Côtard. Anthony MERIQUE répond que la municipalité a envoyé un courrier à la CCPM et qu'il appartient maintenant aux particuliers de faire de même.

Un Membre du Conseil signale le stationnement gênant d'un véhicule situé 4 rue Maréchal Leclerc.

Un Membre du Conseil demande que la municipalité se projette sur l'installation d'une maison médicale à Damprichard.

Un Membre du Conseil demande que tous les sujets abordés lors de la séance du conseil municipal soient inscrits au procès-verbal.

Un Membre du Conseil fait part de son inquiétude par rapport au taux de natalité sur Damprichard et propose de réaliser un nouveau lotissement pour attirer de nouvelles familles. Monsieur Le Maire répond qu'avec la révision du PLU, le calibrage est prévu sur 15 ans. Il n'est pas nécessaire de se précipiter sachant qu'il reste 12 parcelles à vendre au Lotissement La Combe.

Un Membre du Conseil demande si un permis de construire a été déposé en Mairie par Monsieur David REY (nouveau propriétaire de l'élevage de bisons). Monsieur le Maire répond que Monsieur REY accompagné de Monsieur Jean GUILLAUME ancien propriétaire s'étaient rendus en Mairie pour signaler seulement des réparations de la loge existante. Anthony MERIQUE précise que vu l'ampleur des travaux il est nécessaire de déposer un permis de construire. Un courrier sera adressé à Monsieur REY dans ce sens.

La séance est levée à 22 heures 30.